



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télécom

Question écrite n° 101295

Texte de la question

M. Pierre Forgues attire l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur les réorganisations géographiques de France Télécom en Midi-Pyrénées. Lors de son comité d'entreprise du 30 mars 2006, France Télécom a informé les représentants du personnel de cette entreprise du projet de fermeture des boutiques de Lannemezan (Hautes-Pyrénées) et de Lavelanet (Ariège). Suite à ces fermetures, la clientèle devra se rendre soit à Saint-Gaudens ou Tarbes pour Lannemezan, soit à Foix pour Lavelanet. Il semblerait que cette décision ait été prise dans un souci de densifier la présence de France Télécom dans l'agglomération toulousaine avec la création de deux agences, l'une à Blagnac et l'autre à Fenouillet. Si l'on peut comprendre ce besoin de créer de nouvelles agences qui répondent à un besoin, on ne peut approuver la fermeture des agences rurales qui participent à l'aménagement du territoire et au service public et pour lesquelles la rentabilité par agent est bonne. Ainsi, dans le cas de Lannemezan, un habitant de Saint-Lary-Soulan devra parcourir entre soixante-cinq kilomètres et soixante-dix kilomètres pour se rendre à l'agence France Télécom la plus proche au lieu de quarante kilomètres actuellement. D'autres points d'accueils sont aussi menacés de fermeture dans la région Midi-Pyrénées à plus ou moins long terme : Nogaro, Decazeville, Moissac, Saint-Girons et Villefranche-de-Rouergue. Tous ces secteurs géographiques ne sont pas desservis par la concurrence et France Télécom a peu de chances de perdre les clients de ces zones qui vont souffrir encore un peu plus de leur éloignement d'un centre urbain. Il lui demande donc dans quelle mesure le Gouvernement entend intervenir auprès de France Télécom pour que cette entreprise reste garante d'un service public de qualité pour tous et ne résume pas sa politique de réorganisation territoriale à déplacer les boutiques du milieu rural vers le milieu urbain.

Texte de la réponse

Dans un contexte de plus en plus concurrentiel, il est normal que France Télécom adapte son organisation commerciale pour répondre aux attentes de sa clientèle, qui privilégie de plus en plus les contacts distants, par téléphone ou par internet. France Télécom assure ainsi un accueil 24 heures sur 24 et sept jours sur sept à ses clients grâce au 3 900. La répartition des points de vente physiques tient compte de la population, du potentiel commercial et de la pression concurrentielle, sachant que l'opérateur étudie notamment les solutions alternatives permettant d'assurer la prise en charge de ses clients. C'est ainsi que des boutiques à l'enseigne Mobistore ouvriront prochainement à Lavelanet et Lannemezan. Ces points de vente maintiennent une activité commerciale dans la ville et assurent la disponibilité sur place des produits et services de France Télécom. Au total, 120 Mobistore commercialisent les prestations de la marque Orange et complètent le réseau des 650 points d'accueil de France Télécom.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101295

Rubrique : Télécommunications

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er août 2006, page 7955

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1104